

INFORMATIONS PRATIQUES

ATAD 1, ATAD 2, DAC 6 : quelle place dans le futur pour la gestion fiscale internationale à partir du Luxembourg ?

■ DATE ET LIEU

Jeudi 12 mars 2020
Chambre de commerce du Luxembourg
Rue Alcide de Gasperi, 7
L-2981 Luxembourg (Kirchberg)

■ HORAIRE

accueil café dès 13h30
conférence de 14h à 17h45

■ PRIX*

190 € TTC : Participation à la conférence uniquement
152 € TTC : Participation à la conférence – Prix spécial abonnés jurisNews Droit fiscal
200 € TTC : Participation à la conférence + nouvel abonnement 2020 à la jurisNews Droit fiscal



* L'abonnement couvre l'année civile. Il est prolongé automatiquement sauf résiliation avant échéance. La réduction n'est valable que sur la première année d'abonnement.

■ DOCUMENTATION

Les participants recevront les supports préparés par les orateurs.

■ INSCRIPTIONS

En ligne uniquement sur www.luxembourg.larcier.com > Formations

■ FORMATION PERMANENTE

La demande d'agrément a été introduite auprès de BARREAU.LU.

■ PUBLICS VISÉS

Toute personne pratiquant la fiscalité au sein d'une entreprise ou comme conseiller externe : avocat, expert-comptable, directeur juridique et fiscal, réviseur d'entreprise, etc.

■ RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Larcier Luxembourg
training@larcier.com
Numéros gratuits : 800 24 227 (depuis le Luxembourg) • 0800 39 067 (depuis la Belgique)



Inscrivez-vous sans plus tarder sur www.luxembourg.larcier.com > Formations

ATAD 1, ATAD 2, DAC 6 : quelle place dans le futur pour la gestion fiscale internationale à partir du Luxembourg ? Sous la coordination d'Alain Steichen

CONFÉRENCE de la revue JurisNews Droit fiscal

Jeudi 12 mars 2020
Luxembourg



L'impact des directives ATAD 1, ATAD 2 et DAC 6 sur la pratique fiscale internationale au Luxembourg

PRÉSENTATION

L'Union européenne est fortement mobilisée dans la **lutte contre l'optimisation fiscale agressive** de certains grands groupes internationaux. Elle a ainsi traduit en droit européen les avancées du projet BEPS (base erosion and profit shifting) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en adoptant **plusieurs directives « anti-optimisation »** :

La première « ATAD 1 » comporte des dispositions, dans la ligne des recommandations du projet BEPS, relatifs à la déductibilité des intérêts d'emprunt, aux sociétés étrangères contrôlées et aux situations hybrides (différences de qualifications juridiques nationales conduisant à une réduction ou à une absence d'imposition) intra-UE.

La directive « ATAD 2 » complète la directive ATAD 1 concernant les relations hybrides avec les pays tiers à l'UE.

La directive « DAC 6 » a instauré l'échange automatique d'informations des montages fiscaux transfrontaliers, dans le but d'augmenter la transparence fiscale et de mettre les autorités fiscales en mesure de réagir plus rapidement en présence de mécanismes de planification fiscale agressive internationale.

Ces **directives, récemment transposées en droit luxembourgeois**, sont applicables dès 2020 et auront un **impact important sur la pratique fiscale au Luxembourg**.

Lors de notre conférence d'actualité, venez comprendre les impacts de ces textes sur le marché luxembourgeois et échanger avec des **experts réputés de la place**, qui partageront avec vous leur expérience et leurs interrogations.

PROGRAMME

13h30 | **Accueil des participants**

14h00 | **Introduction**, par Alain STEICHEN, *Avocat à la Cour, partner Bonn Steichen & Partners, professeur-associé à l'Université du Luxembourg*

14h10 | **La limitation des intérêts pour les véhicules de titrisation**, par Olivier VAN ERMENGEN, *Partner Linklaters LLP*

14h40 | **Les règles anti-hybrides avec focus sur l'industrie des fonds**, par Olivier VAN ERMENGEN

15h25 | **Pause**

15h45 | **Implémentation de la directive DAC 6 au Luxembourg : quel impact pour les professionnels de la place ?** par Denis-Emmanuel PHILIPPE, *Bloom Lax, Avocat aux barreaux de Bruxelles et du Luxembourg, maître de conférences à l'ULiège*

16h45 | **Débats avec la salle**

17h30 | **Conclusions**, par Alain STEICHEN

Inscrivez-vous sans plus tarder sur www.luxembourg.larcier.com > Formations